

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

1^{ère} REUNION DE 2005

Séance du 10 février 2005

CG 05/1^{ère}/III-11

POLITIQUE CULTURELLE DEPARTEMENTALE

Comme pour la plupart des Départements, l'essentiel des dépenses du budget de la culture est consacré à la conservation du patrimoine, des monuments historiques, ou aux archives et à la lecture.

En Tarn-et-Garonne, le Conseil Général intervient aussi dans les domaines du théâtre, de la danse, ou de la musique en soutenant les actions de création et de diffusion en milieu rural avec pour objectifs :

- une meilleure solidarité géographique afin que le milieu rural puisse aussi bénéficier d'activités culturelles ;
- une ouverture sociale et culturelle en proposant à chacun, et notamment aux jeunes, la chance de découvrir un épanouissement personnel plus complet et une plus grande qualité de vie par une pratique culturelle.

Le bilan 2004 démontre la constance de l'effort de notre Département bien au delà de ses compétences obligatoires.

<p>BILAN 2004</p> <p>DE LA POLITIQUE CULTURELLE</p> <p>DEPARTEMENTALE</p>
--

Les actions du Conseil Général s'établissent de la façon suivante :

I - INVESTISSEMENT

Les aides départementales à l'investissement concernent essentiellement la protection du patrimoine.

◆ **Aide aux communes pour la restauration des monuments historiques classés et inscrits, objets mobiliers classés et inscrits, orgues classées**

Le montant des aides accordées s'élève en 2004 à **325 216 €**

Dans les projets de rénovation de ces monuments, portés dans une programmation Etat, le Conseil Général participe à hauteur de 25 % des travaux dans la majorité des cas. Ainsi notre patrimoine culturel, avec la restauration de bâtiments comme les églises de Caylus, Négrepelisse, Saint Cirice, Varen, Larrazet, l'abbaye de Moissac, Montpezat de Quercy, a pu être sauvegardé.

◆ **Aides aux communes et aux particuliers pour la restauration de pigeonniers, puits, lavoirs, fontaines, moulins à eau et à vent**

Cette politique, créée en 1982, permet d'accorder aux communes et particuliers une aide financière pour la restauration de pigeonniers.

Elargie aux puits, lavoirs, fontaines, moulins à eau et à vent, fours à pain, fournils et gariottes, elle aura généré au titre de 2004 pour **79 496 €** de subventions aux particuliers et **24 372 €** aux communes.

◆ **Aides aux communes pour l'équipement de salles en système Vidéo Transmission Haute Résolution (VTHR)**

Cette politique créée en 1999 permet de doter chaque intercommunalité d'une salle. La commune de Puylaroque, a bénéficié en 2004, d'une aide de **8 488 €**

II – FONCTIONNEMENT

◆ Fouilles préhistoriques et historiques

En 2004, une enveloppe de **22 105 €** a ainsi été répartie :

- 8 605 € pour des opérations de fouilles de sauvetage
- 5 000 € pour la préparation de la publication de la nécropole du Frau à Cazals
- 8 500 € pour des actions de sensibilisation à la préhistoire en milieu scolaire

◆ Actions en faveur de la Lecture

Une aide de **13 721 €** a été consacrée à la manifestation Lettres d'automne, autour de l'œuvre de Jean-Pierre SIMEON. Un crédit de **9 909 €** a permis l'organisation du salon jeunesse, les venues d'auteurs en milieu scolaire alors qu'une aide de **2 000 €** était attribuée pour l'organisation de la 9^{ème} édition du festival « Alors raconte » menée par l'association des Amis de la Médiathèque.

◆ Aide à la création et à la diffusion théâtrales

Afin de promouvoir le théâtre en milieux scolaire et rural le Conseil Général, depuis de nombreuses années, aide les différentes troupes locales. Cette action vise à dynamiser et décentraliser une activité essentiellement urbaine.

En 2004, une dotation globale de **126 616 €** a été répartie entre différentes associations théâtrales telles que Carambole, la Compagnie de la Mandoune, Quercy Productions, la Compagnie de l'Embellie, la Fée Dora, l'Association Symphorèse, Festivalence et la Compagnie Arène Théâtre.

◆ Musique

Notre politique comporte deux volets :

- l'aide aux écoles de musique : il s'agit d'une aide au fonctionnement et à l'acquisition d'instruments de musique en faveur des écoles associatives et municipales, **52 332 €** y ont été consacrés en 2004.

• l'aide à la diffusion musicale :

En 2004, **118 744 €** ont été attribués aux associations Chants Libres, organisatrice du festival « Alors... chante », le Rio, à l'opération chansons en ballade organisée par l'Adda 82 dans deux villages (La Salvetat Belmontet, Garganvillar), aux orchestres départementaux que sont l'Ensemble Organum et l'orchestre Baroque de Montauban, aux festivals « Les Vibrations de Moissac » et les « Soirs de Moissac ».

♦ Occitan

Le Conseil Général soutient la défense et la promotion de la langue et de la culture occitanes. Une dotation globale de **42 245 €** a été votée pour les opérations Al Canton et l'enseignement de la langue en 2004.

♦ Audiovisuel : Le collègue au cinéma

Mise en place lors de l'année scolaire 1990-1991, cette politique a pour but d'inclure la fréquentation des salles de cinéma dans le rythme scolaire et de donner une culture cinématographique aux collégiens.

En 2003-2004, 18 collèges, dont 5 privés, ont participé à l'opération « Collège au cinéma ».

Un budget global de **32 983 €** dont **7 983 €** pour le transport a été mis en œuvre à cet effet en 2004.

♦ A.D.D.A. 82

En 2004, les subventions allouées par le Conseil Général, soit **137 205 €** ont permis à l'A.D.D.A. de maintenir ses missions et de s'impliquer fortement dans l'organisation de certaines manifestations : Tarn-et-Garock, Châteaux Chantants, animations de l'Abbaye de Belleperche, itinéraires musicaux et gourmands.

♦ Subventions aux associations culturelles

Le Conseil Général s'implique également dans le tissu associatif en soutenant diverses associations et manifestations culturelles.

En 2004, les associations culturelles ont reçu un montant global de subventions de l'ordre de **787 475 €**, dont **150 983 €** dans le cadre du fonds d'intervention culturel.

POLITIQUE CULTURELLE EN 2005 PROPOSITIONS

La politique culturelle pour 2005, comme d'ailleurs pour les autres années, repose pour l'essentiel sur des aides aux associations culturelles qui s'articulent autour de plusieurs volets :

- les aides attribuées en séance dans le livre bleu des «subventions aux associations», pour le fonctionnement ou l'organisation de manifestations ;
- les aides attribuées dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel ;
- les aides accordées dans le présent rapport qui correspondent à des partenariats pérennes dans les domaines de la musique, du théâtre, de la lecture ou de l'occitan.

Je propose le plan d'actions suivant :

DEFENSE ET PROMOTION DU PATRIMOINE

◆ Monuments historiques

Comme chaque année, un rapport sera présenté en DM1 lorsque la programmation Etat concernant les monuments historiques classés sera connue. Toutefois dans le cadre de ce Budget Primitif, je vous propose de ratifier un crédit de **201 700 €** sur l'article 2041455, sous-fonction 312, au titre des délibérations de programme antérieures.

◆ Pigeonniers, puits, lavoirs, fontaines, moulins à eau ou à vent

L'aide départementale s'applique aux projets de restauration (façades et couvertures) des pigeonniers, puits, lavoirs, fontaines, moulins à eau ou à vent, fours à pain, fournils et gariottes déposés par des particuliers et des communes. Je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **80 000 €** au titre des aides aux particuliers, et de **25 000 €** au titre des aides aux communes.

◆ Archéologie, activités de fouilles préhistoriques et historiques

Le Département renferme sur son territoire un des patrimoines les plus remarquables de la région Midi-Pyrénées par sa richesse et sa diversité, qu'il s'agisse des sites archéologiques, des monuments historiques ou encore des nombreux témoins d'architecture traditionnelle.

Cet ensemble exceptionnel constitue un atout particulièrement précieux dans le cadre d'une démarche visant à développer un programme d'animation destiné à sensibiliser au patrimoine un public jeune et adolescent.

Je vous propose de reconduire notre enveloppe de **22 105 €** pour cette politique.

MUSIQUE

◆ Aides aux écoles de musique

Pour la période de septembre 2004 à juin 2005, je vous propose de voter une enveloppe de **54 000 €** pour ces aides qui seront accordées, sous réserve d'application de droits d'inscription et de coûts de scolarité uniformes quelle que soit l'origine géographique des élèves sur les bases suivantes :

- dotation forfaitaire de **23 €** par élève,
- fonds départemental pour le développement des arts correspondant à 50 % des dépenses engagées pour l'acquisition d'instruments de musique plafonnées à **7 622 €**

◆ Aide à la diffusion musicale

Notre collectivité est un partenaire important des festivals organisés par l'association Chants Libres ou le Synergie Club, la Compagnie de la Tour de Brunehaut, les Amis du Château de Gramont ...

Dans le cadre de l'aide à la diffusion musicale, je vous propose de reconduire notre aide aux orchestres de haut niveau, au Rio et aux festivals de Moissac dans le cadre d'une enveloppe de **75 887 €** ainsi répartie :

- **Orchestre Baroque de Montauban..... 18 294 €**

Ensemble à cordes spécialisé dans la pratique des instruments d'époque, cet orchestre créé en 1986 jouit d'une réputation nationale voire internationale. Souvent invité par des festivals importants (dans le grand Sud Ouest, Paris, Amsterdam, Santander...) et diffusé sur les ondes de France Musique, l'orchestre collabore régulièrement avec la plupart des ensembles vocaux du grand Sud Ouest.

Je vous propose de reconduire à l'Orchestre Baroque de Montauban une aide à la diffusion de 18 294 € permettant ainsi d'accompagner le développement de cet orchestre avec les partenaires que sont le Ministère de la Culture, la Région Midi-Pyrénées et la Ville de Montauban.

• **Ensemble Organum 18 294 €**

En résidence à l'abbaye de Moissac depuis 2001 cet orchestre, de réputation internationale et spécialisé dans les répertoires médiévaux, est soutenu par la DRAC, la Région Midi-Pyrénées, la ville de Moissac et des sponsors nationaux (France Télécom, BNP, Paribas, etc...). Ses projets concernent la recherche, l'enseignement et la diffusion des musiques médiévales depuis l'abbaye de Moissac.

Je vous propose de reconduire une aide à la diffusion de 18 294 € à l'Ensemble Organum.

• **Orchestre de la Cité d'Ingres..... 5 000 €**

Cet ensemble composé de grands élèves et professeurs du Conservatoire National de musique, se produit en milieu rural.

Je vous propose de lui reconduire une aide de 5 000 € pour une programmation de 5 concerts dans le département, en formation symphonique ou formation « Mozart ».

• **Le Rio 11 434 €**

L'Association « Le Rio Grande », à travers les labels « Scène de Musiques Actuelles » (SMAC) et « Pôle Régional de Musiques Actuelles », est devenue un élément incontournable sur le secteur des Musiques Actuelles en Midi-Pyrénées et apporte beaucoup à la structuration de ce milieu en pleine expansion. A ce titre, elle bénéficie du soutien de l'Etat, de la Région Midi-Pyrénées et de la Ville de Montauban. En 2005, l'Association développera son action sur 4 axes :

- la diffusion : production de 26 manifestations et accueil d'une quinzaine de manifestations organisées par des structures extérieures. La politique tarifaire pratiquée permet l'accès au plus grand nombre ;
- L'aide à la création et à la diffusion : lieu de création et de répétition scénique pour les musiciens régionaux, le Rio Grande prévoit 6 résidences et l'ouverture de la scène aux amateurs et musiciens par une programmation de première partie sur les productions de l'association ;
- La formation et l'accompagnement artistique et technique ;
- L'information sur les musiques actuelles (aide au montage de projets, centre d'information et point Internet).

◆ **Association pour la défense et l'illustration de l'abbatiale de Moissac :**
(A.D.I.A.M.) : 7 620 €

Cette association organise traditionnellement un Festival « Les soirs de Moissac », concerts donnés au cloître et au cœur de l'Abbaye de Moissac.

Je vous propose de reconduire notre aide à l'A.D.I.A.M. pour 2005 à hauteur de 7 620 €

◆ **Centre Culturel de Moissac :** 15 245 €

Le Centre Culturel de Moissac organise le 9^{ème} festival « Les vibrations de Moissac » qui se déroulera du 12 au 16 juillet 2005.

Cette manifestation s'articule autour de multiples déclinaisons de la voix : conteurs, comédiens, chanteurs se produiront dans les hauts lieux du patrimoine moissagais.

Je vous propose de reconduire notre aide au Centre Culturel de Moissac pour 2005 à hauteur de 15 245 €

THEATRE

Je vous propose une dotation globale de **132 600 €** répartie entre les associations suivantes :

◆ **Carambole :** 15 000 €

Cette association propose au jeune public de notre département un large éventail de spectacles vivants. Tout en gardant ses objectifs essentiels, elle a redéfini et réorganisé ses actions culturelles sur l'ensemble du territoire Tarn-et-Garonnais en adoptant une démarche territoriale. « Les cabrioles de Carambole » se dérouleront sur 6 semaines en 2005.

Les actions en direction du jeune public et des adolescents sont conduites en collaboration avec l'ADDA 82 avec laquelle l'Association a signé une convention de partenariat culturel.

Je vous demande d'accorder une aide de 15 000 € à l'association Carambole pour l'année 2005, le Conseil Général continuant, par ailleurs, à prendre en charge les transports des écoles rurales du département vers les lieux de spectacles, moyennant une participation par établissement de 30 € par car.

♦ **Comédie de la Mandoune : 38 000 €**

Cette compagnie organisera des représentations : en matinées pour les scolaires, en soirées pour le tout public. Elle proposera des animations autour de son répertoire classique et trois créations sont prévues en 2005.

♦ **Association La Fée Dora : 4 500 €**, pour cette compagnie qui crée des spectacles pour le jeune public.

♦ **Compagnie de l'Embellie : 6 100 €**

Cette compagnie de théâtre amateur a ouvert une salle de spectacle au 840 route de Bordeaux. Elle effectue un travail de formation au travers de ses ateliers pour adolescents et adultes, crée et diffuse ses pièces sur le département, aide bénévolement des associations caritatives.

♦ **Quercy Productions : 12 500 €**

Cette compagnie, créée en 1990, anime des ateliers théâtres à Caussade et organise des matinées classiques pour les collèges dans le but d'éveiller le goût du jeune public.

♦ **Association Symphorèse : 15 500 €**

Cette association crée des spectacles et anime des ateliers à Montbarla. Elle organise un festival d'arts vivants à travers le Quercy qui a accueilli plus de 3 500 spectateurs en 2004.

♦ **Association Festivalence : 30 000 €**

Cette association organisera en Août 2005 la 12ème édition du spectacle « Au fil de l'eau... une histoire » à Valence d'Agen.

Je vous propose de reconduire à l'association Festivalence une aide à l'organisation du spectacle « Au fil de l'eau... une histoire » d'un montant de 30000€

♦ **Arène théâtre : 11 000 €**

Installée à Coutures, cette compagnie mène depuis onze ans des actions culturelles en Tarn-et-Garonne et en région Midi-Pyrénées.

OCCITAN

L'action départementale en faveur de la langue et de la culture occitane se décline sur deux axes : les opérations « al canton » et l'enseignement de la langue à l'école. Une dotation globale de **45 245 €** est reconduite pour 2005, ainsi répartie :

I – Les opérations « Al Canton »

Les opérations « Al Canton » sont destinées à recueillir des témoignages écrits et oraux de notre passé sur le territoire d'un canton (collecte et inventaire des ressources du patrimoine local) et de restituer, en direction de la population locale, les éléments recensés au travers d'expositions, éditions, animations.

La sauvegarde de la mémoire vivante est achevée sur l'ensemble du territoire départemental.

Les opérations Al Canton ont été avancées conformément au calendrier prévu : les enquêtes sur les cantons de Moissac ont été effectuées et la restitution du livre a eu lieu le 16 décembre.

Les enquêtes collectives sont presque achevées sur les cantons de Montaignu de Quercy et Castelsarrasin. En 2005, ces opérations seront terminées et donneront lieu à une restitution.

Trois autres opérations seraient lancées sur le Nord du Département avec les cantons de Bourg de Visa, Saint Nicolas de la Grave et Lauzerte.

L'Institut d'Etudes Occitanes, sollicité comme partenaire de ces opérations Al Canton, assume la charge de l'encadrement de ces enquêtes collectives ainsi que le coût de la sous-traitance des enregistrements vidéo numériques estimés à 30 000 euros.

Aussi, je vous propose de reconduire une subvention de **30 000 €** à cette association au titre des actions engagées en 2004-2005. Une convention sera établie pour concrétiser ce partenariat sur les actions en faveur de l'occitan.

II – L'enseignement de la langue

Les actions scolaires en faveur de l'enseignement de l'occitan, sont menées par l'ALCOC (Association pour la Langue et la Culture Occitanes) qui bénéficie d'un budget annuel de fonctionnement de **15 245 €** que je vous propose de reconduire en 2005.

ACTIONS EN FAVEUR DE LA LECTURE

Avec un budget global de **28 000 €**, elles s'articuleront autour de :

◆ **L'Association Confluences : 18 000 €**

Pour la 15^{ème} manifestation "Lettres d'automne" qui aura lieu du 14 novembre au 3 décembre 2005 sur le thème « Quinze ans d'aventures littéraires » et qui constituera une édition spéciale autour des auteurs invités ou évoqués dans les 14 premières éditions.

◆ **L'Association REEL : 10 000 €**

- Organisation du salon du livre jeunesse en mai 2005 : 3 800 €
- Venues d'auteurs dans les lieux accueillant les jeunes : établissement scolaires, associations, bibliothèques : 6 200 €

ACTION CULTURELLE EN MILIEU SCOLAIRE

***POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'ACTION EDUCATIVES,
CULTURELLES ET SPORTIVES, CLASSES D'EDUCATION
ARTISTIQUE.....34 455 €***

Comme chaque année, la Commission Education, Sport et Culture sera saisie pour avis sur les dossiers présentés à la Commission Permanente dans le cadre de l'action culturelle en milieu scolaire.

Relèvent de cette politique :

- l'éducation artistique dans le premier degré avec, notamment, les classes à Projets Artistiques et Culturels ;
- Les actions éducatives et culturelles mises en place par l'Office Central de la Coopération à l'Ecole ;
- les actions littéraires menées par l'association Confluences, les actions autour du salon de la Bande Dessinée à Angoulême ;

- l'initiation à l'image pour faciliter l'usage des outils audiovisuels et l'analyse critique des messages en favorisant l'accès aux technologies audiovisuelles et à l'informatique ;
- les échanges culturels inter-académiques ou avec l'étranger, les appariements ;
- la classe de jeunes inadaptés sociaux de la maison d'arrêt de Montauban ;
- l'animation culturelle à caractère rural pour l'enseignement de la langue et la culture occitanes ;
- les actions de coopération entre établissements pour offrir un choix de formations plus diversifiées, pour échanger des expériences pédagogiques réussies, pour mettre en commun leurs ressources dans le cadre des bassins de formation ;
- les actions favorisant une meilleure liaison entre l'école et le collège ;
- la culture scientifique et technique avec la semaine de la science ;
- les actions d'information sur l'orientation visant à développer une réflexion sur les métiers et une éducation des choix en fonction des centres d'intérêt et des aptitudes des élèves (Forum des métiers ... Infosup...) ;
- les actions de partenariat avec l'Education Nationale portant sur l'amélioration du fonctionnement matériel des établissements scolaires (écoles et collèges), tant en terme de ressources humaines que de moyens techniques.

SERVICES EDUCATIFS

Dans le cadre de l'enveloppe de **20 000 €** consacrée à la prise en charge des transports des élèves pour des animations départementales telles que les actions des services éducatifs, le Conseil Général accorde une aide pour la prise en charge des transports des établissements scolaires qui bénéficient des animations artistiques des services éducatifs du Musée Ingres, des archives départementales et de l'abbaye de Belleperche.

Le mode de fonctionnement est le suivant :

- choix du transporteur par l'école
- forfait de prise en charge par le Conseil Général : 180 € pour un trajet inférieur ou égal à 100 km aller-retour, 230 € pour un trajet supérieur à 100 km
- tout dépassement est à la charge de l'établissement scolaire.

AUDIOVISUEL : LE COLLEGE AU CINEMA

Cette opération, qui réunit le Ministère de l'Education Nationale et de la Culture, le Centre National de la Cinématographie, la Fédération Nationale des Cinémas Français et le Conseil Général, propose aux élèves des collèges de découvrir deux œuvres par trimestre sur le temps scolaire.

Je vous propose de poursuivre en 2004-2005 cette politique pour un coût total de **28 000 €** correspondant à la prise en charge du billet (2,30 € par élève) payé directement aux exploitants de cinéma et des transports pour les établissements éloignés et tenus d'organiser leur transport jusqu'aux salles de cinéma.

FONDS D'INTERVENTION CULTUREL

Je vous propose de voter une enveloppe de **100 000 €** pour satisfaire les demandes d'aides relatives à l'organisation de manifestations à caractère culturel, touristique ou de promotion du département et qui seront attribuées par la Commission Permanente après avis de la commission ad hoc.

COGEMATS 82

Depuis 1994, ce service départemental propose ses activités de prêt de matériel de scène aux communes et associations socioculturelles du département, qui bénéficient ainsi de prestations de qualité à tarifs préférentiels. Les tarifs 2005 sont proposés en annexe.

Pour 2005, le montant des recettes est estimé à **27 000 €**. Le budget prévisionnel 2005 s'établit à **19 775 €** en fonctionnement.

CREDITS DIVERS

Il convient de prévoir l'inscription de divers crédits dans le cadre :

- ♦ des prix attribués lors des différents concours organisés
par le Conseil Général **5 300 €**
(article 6713 – sous fonction 311)

- ♦ participation aux frais de transport des élèves dans le cadre
de Carambole, des services éducatifs et autres animations
départementales **20 000 €**
(article 6245 – sous fonction 311)

♦ frais divers de relations publiques 4 500 €
(article 6238 – sous fonction 311)

♦ Frais d'impression 8 370 €
(article 6236 – sous fonction 311)

A.D.D.A. 82

Créée en 1974, l'ADDA 82 a fêté en 2004 ses 30 ans d'existence. Cette association départementale est un partenaire incontournable du développement territorial et culturel du Tarn-et-Garonne. Centre de ressources avec la mise en place de banques de données, l'ADDA 82 consacre une part importante de son action à l'information culturelle. Dans le cadre de ses missions, elle met en place des animations scolaires, programme des spectacles décentralisés, distribue conseils et aides aux porteurs de projets culturels, et concourt ainsi à la promotion de la vie culturelle départementale.

En 2005, l'ADDA poursuivra la mise en œuvre de ses missions fondamentales :

- **Soutien aux pratiques musicales** : Tarn & Garock, aides aux ensembles vocaux, aux écoles de musique, petites résidences en milieu rural
- **Soutien aux pratiques chorégraphiques** : compagnie en résidence, vitrine de la danse, sorties découverte de la danse contemporaine
- **Spectacle vivant** : sensibilisation du jeune public avec une collaboration avec l'association Carambole.
- **Diffusion départementale et patrimoine** : Ballade autour du patrimoine, itinéraires musicaux et gourmands, châteaux chantants.

Priorité est toujours donnée à la structuration du centre de ressources accessible au grand public, amateur, professionnel. Le répertoire des acteurs culturels est mis en ligne sur le site du Conseil Général. D'autres outils d'information sont réalisés : le guide de l'été culturel, sortir en Tarn-et-Garonne, la Note, Brochures Orgues 82, ...

Je vous propose d'accorder une aide globale de **130 000 €** à l'ADDA 82 pour la réalisation de ses missions de base, ainsi qu'une subvention de **15 500 €** pour la mise en œuvre de l'itinéraire musical et gourmand.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur la rapport présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication du bilan 2004 des actions menées au titre de la politique culturelle départementale ;
- Approuve les actions proposées en matière culturelle pour 2005 :

Défense et promotion du patrimoine

- Diffère à la DM1, l'examen du programme départemental de travaux sur les monuments historiques classés dans l'attente de la programmation Etat 2005 ;
- Adopte une autorisation de programme de 105 000 € au titre de l'aide départementale aux projets de restauration (façades et couvertures) des pigeonniers, puits, lavoirs, fontaines, moulins à eau ou à vent, fours à pain, fournils et gariottes, ainsi répartie :
 - Particuliers..... 80 000 €
 - Communes..... 25 000 €
- Reconduit l'enveloppe financière de 22 105 € au titre de la politique départementale « archéologie, activités de fouilles préhistoriques et historiques » ;

Musique

- Aides aux écoles de musique 54 000 €

sous réserve d'application de droits d'inscription et de coûts de scolarité uniformes quelle que soit l'origine géographique des élèves sur les bases suivantes :

- dotation forfaitaire de 23 € par élève,
- fonds départemental pour le développement des arts correspondant à 50 % des dépenses engagées pour l'acquisition d'instruments de musique plafonnées à 7 622 €;

– Aide à la diffusion musicale..... 75 887 €

Dont :

- Orchestre Baroque de Montauban.....18 294 €

Accompagnement du développement de cet orchestre avec les partenaires que sont le Ministère de la Culture, la Région Midi-Pyrénées et la Ville de Montauban ;

- Ensemble Organum..... 18 294 €

projets concernant la recherche, l'enseignement et la diffusion des musiques médiévales depuis l'abbaye de Moissac, avec le soutien de la DRAC, la Région Midi-Pyrénées, la Ville de Moissac et des sponsors nationaux ;

- Orchestre de la cité d'Ingres..... 5 000 €

Programmation de 5 concerts dans le département, en formation symphonique ou formation « Mozart » ;

- Le Rio.....11 434 €

Action sur 4 axes :

- la diffusion : production de 26 manifestations et accueil d'une quinzaine de manifestations organisées par des structures extérieures. La politique tarifaire pratiquée permet l'accès au plus grand nombre ;
- L'aide à la création et à la diffusion : lieu de création et de répétition scénique pour les musiciens régionaux, le Rio Grande prévoit 6 résidences et l'ouverture de la scène aux amateurs et musiciens, par une programmation de première partie sur les productions de l'association ;
- La formation et l'accompagnement artistique et technique ;
- L'information sur les musiques actuelles (aide au montage de projets, centre d'information et point Internet) ;

- Association pour la défense et l'illustration de l'abbatiale de Moissac..... 7 620 €
Organisation traditionnelle d'un festival « les soirs de Moissac », concerts donnés au cloître et au cœur de l'Abbaye de Moissac ;
- Centre culturel de Moissac..... 15 245 €
Organisation du 9^{ème} festival « les vibrations de Moissac » qui se déroulera du 12 au 16 juillet 2005 ;

Théâtre

- Adopte une dotation globale de 132 600 € répartie entre les associations suivantes :
 - Carambole.....15 000 €
 - Spectacles vivants proposés au jeune public qui se dérouleront sur 6 semaines en 2005 ; : « les cabrioles de carambole » ;
 - Prise en charge des transports des écoles rurales du département vers les lieux de spectacle moyennant une participation par établissement de 30 € par car ;
 - Comédie de la Mandoune..... 38 000 €
Animations autour de son répertoire classique et trois créations prévues en 2005 ;
 - Association La Fée Dora..... 4 500 €
Spectacle pour jeune public ;
 - Compagnie de l'Embellie..... 6 100 €
Travail de formation au travers des ateliers pour adolescents et adultes qui crée et diffuse ses pièces sur le département, aide bénévolement des associations caritatives ;
 - Quercy Productions..... 12 500 €
Animation des ateliers théâtre à Caussade et organisation des matinées classiques pour les collèges
 - Association Symphorèse..... 15 500 €
Création de spectacles, animation des ateliers de Montbarla et organisation d'un festival d'arts vivants à travers le Quercy ;
 - Association Festivalence..... 30 000 €
. 12^{ème} édition du spectacle « Au fil de l'eau... une histoire » à Valence d'Agen.
 - Arène théâtre..... 11 000 €
Actions culturelles en Tarn-et-Garonne

Occitan

- Adopte une dotation globale de 45 245 € pour 2005 ainsi répartie :

Opérations « al Canton »

- Accorde une subvention de 30 000 € au titre des actions engagées en 2004-2005 ;
- Précise qu'une convention sera établie pour concrétiser ce partenariat ;

Enseignement de la langue

- Décide de reconduire l'aide à l'Association pour la langue et la culture occitanes (ALCOC) pour un montant de 15 245 €;

Actions en faveur de la lecture

- Association Confluences..... 18 000 €
. 15^{ème} manifestation "Lettres d'automne" du 14 novembre au 3 décembre 2005 ;
- Association REEL..... 10 000 €
. Organisation du salon du livre jeunesse en mai 2005 : 3 800 €
. Venues d'auteurs dans les lieux accueillant les jeunes : établissement scolaires, associations, bibliothèques : 6 200 €

Action culturelle en milieu scolaire

- Politique départementale d'actions éducatives, culturelles et sportives, classes d'éducation artistique.....34 455 €
. La commission éducation, sport et culture sera saisie pour avis des dossiers présentés à la Commission Permanente, dans le cadre de l'action culturelle en milieu scolaire.

Services éducatifs

- Décide de poursuivre la prise en charge directe des transports des établissements scolaires bénéficiant des animations artistiques du service éducatif du musée Ingres, des Archives départementales et de l'abbaye de Belleperche :

- choix du transporteur par l'école,
- forfait de prise en charge par le Conseil Général : 180 € pour un trajet inférieur ou égal à 100 km aller-retour, 230 € pour un trajet supérieur à 100 km,
- tout dépassement est à la charge de l'établissement scolaire ;

Audiovisuel : le collègue au cinéma..... 28 000 €

(prise en charge du billet -2,30 € par élève- payé directement aux exploitants de cinéma et des transports pour les établissements éloignés et tenus d'organiser leur transport jusqu'aux salles de cinéma)

Fonds d'intervention culturel..... 100 000 €

Répartition du fonds par la Commission Permanente après avis de la commission ad hoc.

Cogemats 82

- budget prévisionnel en fonctionnement 2005..... 19 775 €
- Recettes..... 27 000 €
- Approuve les tarifs 2005 ci-annexés.

Crédits divers

- ♦ prix attribués lors des différents concours organisés par le Conseil Général..... 5 300 €
- ♦ participation aux frais de transport des élèves dans le cadre de Carambole, des services éducatifs et autres animations départementales20 000 €
- ♦ frais divers de relations publiques..... 7 500 €
- ♦ Frais d'impression..... 8 370 €

A.D.D.A. 82

- Missions de base..... 130 000 €
- Mise en œuvre de l'itinéraire musical et gourmand 15 500 €

– Ratifie les crédits suivants :

I - INVESTISSEMENT

1°) Restauration et entretien des Monuments Historiques

Article 2041455 – sous fonction 312.....**201 700 €**
 Subventions aux communes
 au titre des A.P. antérieures

2°) Patrimoine architectural et culturel

- Subventions aux particuliers.....**81 936 €**
 Article 20424 – sous fonction 312
- Subventions aux communes..... **30 446 €**
 Article 2041411 – sous fonction 312

3°) Equipement Vidéo Transmission Haute Résolution

- Article 2041410 sous fonction 311**8 488 €**

II - FONCTIONNEMENT

1°) Ecoles de musique

Article 657342 – sous fonction 311
 et Article 65743 – sous fonction 311**54 000 €**

2°) Animations à caractère départemental

Article 65744 – sous fonction 311 et 312**338 292 €**

- Fouilles..... **22 105 €**
- Théâtre **132 600 €**
- Musique..... **75 887 €**
- Occitan **45 245 €**
- Lecture **28 000 €**
- Action culturelle en milieu scolaire..... **34 455 €**

3°) Collège au cinéma

Article 6288 – sous fonction 311
 Billets d'entrée**20 000 €**
 Article 657373 – sous fonction 221
 (transports)**8 000 €**

- 4°) **Prix divers**
Article 6713 – sous fonction 3115 300 €
- 5°) **Participation aux frais de transport**
Article 6245 – sous fonction 31120 000 €
- 6°) **ADDA 82 - manifestations exceptionnelles**
- Missions (Article 67456 – sous fonction 311).....130 000 €
 - Itinéraire musical et gourmand15 500 €
(Article 67455 – sous fonction 311)
- 7°) **Divers**
Article 6238 – sous fonction 284 500 €
- 8°) **Frais d'impression**.....8 370 €
Article 6236 – sous fonction 311
- 9°) **Fonds d'Intervention Culturel**
Article 67451 – sous fonction 311,100 000 €
- 10°) **Fonctionnement COGEMATS**19 775 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

PRÊT DE MATÉRIEL DE THÉÂTRE ET DE SCÈNE

CG05/1^{ère} /III-11

ANNEXE

TARIFS JOURNALIERS

ANNÉE 2005

I - Location de matériel sono

Tarifs 2005

Réf.

A. Sono 2 x 300 W Mackie/console Mackie 1604	91,00 €
B. Sono 3 x 300 W Mackie/console Mackie 1604	122,00 €
C. Egaliseurs	15,00 €
D. Effets et traitements.....	30,00 €
E. Sono concert 4 MTD 115	152,00 €
F. Sono concert 4 MTD 115/CX 12 Amadeus	185,00 €
G. Sono concert 2 compacts JBL/sub basse /CX12 Amadeus.....	213,00 €
H. Sono concert 4 compacts JBL/sub basse/CX12 Amadeus	244,00 €
I. Régie retour Midas 24/10 / égaliseurs.....	61,00 €
J. Régie façade Soundcraft 32 ou 24 entrées/traitements/effets	76,00 €
K. Magnéto Revox B77.....	15,00 €
L. Lecteur Marantz CD /K7	8,00 €
M. Micros HF Sheineiser poignée / cravatte / micro-casque	38,00 €
N. Régie intercom 3 postes / son.....	46,00 €

Mackie Enceinte amplifiée de 300 watts

MTD 115 C, HEIL Enceinte de diffusions de 600 watts principale

CX12 Amadeus Enceinte de retour de 400 watts

Compacts JBL Enceinte de diffusion de 900 watts principale

Sub basse Enceinte de renfort de grave de 2 x 600 watts

II - Tarif matériel lumière**Tarifs 2005**

Réf.

A	Table manuelle 12 voies + ampli 12x3kw + 6 x 1000 w	76,00 €
B	Table manuelle 12 voies + ampli 12x3kw + 8 x 1000 w	91,00 €
C	Table manuelle 12 voies + ampli 12x3kw + 10 x 1000 w	107,00 €
D	Table manuelle 12 voies + ampli 12x3kw + 14 x 1000 w	122,00 €
E	Table manuelle 12 voies + ampli 12x3kw + 18 x 1000 w	137,00 €
F	Table à mémoire 24 voies + amplis 3 kw + 20 x 1000 w	152,00 €
G	Table à mémoire 24 voies + amplis 3 kw + 25 x 1000 w	168,00 €
H	Table à mémoire 24 voies + amplis 3 kw + 30 x 1000 w	183,00 €
I	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 35 x 1000 w	198,00 €
J	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 40 x 1000 w	213,00 €
K	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 45 x 1000 w	229,00 €
L	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 50 x 1000 w	244,00 €
M	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 60 x 1000 w	259,00 €
N	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 70 x 1000 w	274,00 €
O	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 80 x 1000 w	290,00 €
P	Changeurs de couleurs (4).....	61,00 €
Q	Poursuite 1200w HMI « Juliat »	91,00 €
R	Postes intercoms à câble « Teac » x 2.....	30,00 €

III - Prestation technicien seul

Tarif 2005 : 76,00 € par jour

IV - Majoration des tarifs

40 % si intervention hors département et pour les utilisateurs autres que les associations de type culturel et les communes.

V - 10^{ème} édition Festival de conteurs « Alors raconte »

Forfait éclairage ou sonorisation.....61,00 €

Eclairage et sonorisation91,00 €

Le Président,